

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 766

présenté par

M. Boccaletti et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

À la seconde phrase de l'alinéa 88, après le mot :

« bénéficiera »

insérer le mot :

« éventuellement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les ressources extra-budgétaires sont par nature incertaines.

Ainsi, il convient d'ajouter le mot "éventuellement" après le mot "bénéficiera".